

**Conférence internationale sur la diversité biologique et culturelle : la diversité au service du développement – le développement au service de la diversité
(8-10 juin 2010, Montréal, Canada)**

Document provisoire ¹

PROJET DE PROGRAMME DE TRAVAIL COMMUN SUR LA DIVERSITÉ BIOLOGIQUE ET CULTURELLE PAR LE SECRÉTARIAT DE LA CONVENTION SUR LA DIVERSITÉ BIOLOGIQUE ET L'UNESCO

Introduction

1. L'Année internationale de la biodiversité 2010 (AIB) fournit une opportunité de renforcer la mise en œuvre des trois objectifs de la Convention sur la diversité biologique. Ces trois objectifs mettent aussi en évidence les liens entre la biodiversité en tant que fondement du développement durable soutenant le bien-être des humains. Il s'agit du moment rêvé pour également promouvoir la reconnaissance des liens inextricables entre la diversité biologique et culturelle, particulièrement puisque 2010 est aussi l'Année internationale du rapprochement des cultures (AIRC). L'AIRC vise à promouvoir les connaissances réciproques sur la diversité culturelle, ethnique, linguistique et religieuse et à encourager un dialogue sur le développement durable basé sur la reconnaissance et le respect du savoir, incluant les connaissances traditionnelles et les connaissances des peuples autochtones.
2. 2010 peut ainsi être considérée comme l'Année célébrant la diversité de la vie sur Terre sous toutes ses formes, mais elle sonne aussi le signal d'alarme sur les changements sans précédent subis par les principales composantes biologiques et culturelles de la planète. Passant des gènes, espèces, écosystèmes, paysages terrestres et marins, aux langues, coutumes, traditions, expressions artistiques et systèmes de croyances, de valeurs et de connaissances, ces diversités font face à des changements sans précédent, allant jusqu'à leur perte. L'impact de la réduction de la diversité bio-culturelle sur la résilience des systèmes planétaires est profond. Dans ce contexte actuel de changement mondial, la perte de diversité biologique, jumelée avec la perte simultanée des langues, des systèmes de connaissances et des modes de vie spécifiques, a engendré de nouveaux défis pour les systèmes sociaux-écologiques.
3. Afin de faire face à ces défis, il est primordial que les liens entre la diversité biologique et culturelle – comprenant, entre autres, les langues en tant que sources de connaissances et de pratiques, le patrimoine naturel matériel ou immatériel, les modes de subsistances, les relations économiques et sociales et les systèmes de croyances – soient pris en considération dans le développement politique et ce, à tous les niveaux.
4. Dû à leurs mandats respectifs, la Convention sur la diversité biologique (CDB) et les Conventions et Programmes de l'UNESCO portant sur la diversité biologique et culturelle (Annexe 1) sont bien placés pour diriger l'attention sur les liens entre la diversité biologique et culturelle, particulièrement au niveau international. La récente entrée en vigueur de la Convention de l'UNESCO sur la sauvegarde du patrimoine culturel immatériel de 2003 et la Convention de l'UNESCO sur la protection et la promotion de la diversité des expressions culturelles de 2005 souligne l'importance de renforcer les liens entre les travaux accomplis par l'UNESCO et ceux accomplis par la CDB à l'interface de la diversité biologique et culturelle.

¹ Ceci n'est pas une traduction officielle. Il s'agit d'une courtoisie du Secrétariat.

INFORMAL COURTESY TRANSLATION ONLY

5. L'importance d'une meilleure collaboration entre l'UNESCO et la CDB sur les diversités biologique et culturelle interconnectées a été reconnue par la Conférence des Parties à la CDB, dans la décision IX/27, paragraphe 8, qui « [la COP] demande au Secrétaire exécutif de continuer à travailler en liaison avec les conventions, organisations et initiatives avec lesquelles le Secrétariat de la Convention sur la diversité biologique a déjà signé ou est dans le processus de signer des mémorandums de coopération, y compris en particulier la Convention de l'UNESCO pour la sauvegarde du patrimoine culturel immatériel (2003) et la Convention sur la protection et la promotion de la diversité des expressions culturelles, dans le but de faire avancer la mise en œuvre de la Convention tout en respectant les décisions de la Conférence des Parties, incluant le développement d'activités communes, lorsque convenable. »

6. C'est dans ce contexte que la présente Conférence internationale sur la diversité culturelle et biologique : la diversité au service du développement – le développement au service de la diversité, organisée conjointement par l'UNESCO et la Commission canadienne pour l'UNESCO, le Secrétariat de la Convention sur la diversité biologique, le PNUE et la Chaire de recherche du Canada en ethnoécologie et conservation de la biodiversité (Université de Montréal), en partenariat avec le Forum économique international des Amériques, a lieu. Les principaux objectifs de la Conférence sont de:

- (a) Rassembler la société civile, les représentants des communautés autochtones et locales, les décideurs politiques, les scientifiques et les agences de coopération intergouvernementales et de développement,
- (b) Échanger des connaissances et des pratiques liant la diversité biologique et culturelle, et
- (c) Fournir des éléments pour un programme de travail qui sera mis en œuvre conjointement par l'UNESCO, le SCDB et d'autres partenaires.

7. L'objectif de ce document est de fournir aux participants à la Conférence de l'information contextuelle et des directives pour les aider dans leurs réflexions et discussions, afin d'atteindre les objectifs de la Conférence.

Définitions

Diversité biologique

8. La Convention sur la diversité biologique (CDB)² définit la diversité biologique comme suit : « La variabilité des organismes vivants de toute origine y compris, entre autres, les écosystèmes terrestres, marins et autres écosystèmes aquatiques et les complexes écologiques dont ils font partie; cela comprend la diversité au sein des espèces et entre espèces ainsi que celle des écosystèmes. » L'Approche écosystémique de la Convention démontre bien que la diversité biologique doit être perçue dans le contexte des relations entre les personnes et la nature, et que les humains font partie intégrante de la biodiversité.

Diversité culturelle

9. Selon la Déclaration de l'UNESCO sur la diversité culturelle (2001)³, la diversité culturelle est définie comme incluant « toutes les communautés dans le monde, chacune d'elles possédant sa propre identité déterminée par son ethnicité, son histoire, sa langue, sa religion et son art ». Elle « élargit les possibilités de choix offerts à chacun; elle est l'une des sources du développement, entendu non seulement en termes de croissance économique, mais aussi comme moyen d'accéder à une existence intellectuelle, affective, morale et spirituelle satisfaisante. » La diversité culturelle peut être vue notamment comme la diversité dans les : (1) coutumes (rituels, systèmes de production et systèmes de transfert de connaissances); (2) façons de vivre ensemble (systèmes sociaux y compris les institutions, les

² Convention sur la diversité biologique <http://www.cbd.int/>.

³ Déclaration de l'UNESCO sur la diversité culturelle
<http://unesdoc.unesco.org/images/0012/001271/127160m.pdf>

INFORMAL COURTESY TRANSLATION ONLY

systèmes légaux, la direction et les systèmes fonciers); (3) les systèmes de valeurs (religion, éthique, spiritualité, croyances et visions du monde); (4) les connaissances (savoir-faire et compétences); (5) les langues; et (6) les expressions artistiques (art, architecture, littérature et musique).

Connaissances locales, autochtones et traditionnelles

10. Les systèmes de connaissances locales, autochtones et traditionnelles comblent le vide entre les diversités biologique et culturelle. Ces gammes complexes et dynamiques de connaissances, de savoir-faire, de pratiques et de représentations guident les sociétés humaines dans leurs innombrables interactions avec l'environnement naturel (Nakashima and Roué 2002). L'Article 8(j) de la Convention sur la diversité biologique reconnaît tout particulièrement la dimension culturelle de la biodiversité, comme le font toutes les conventions culturelles de l'UNESCO.

Paysage

11. Le concept de paysage reconnaît les interactions constantes entre les personnes et leurs environs naturels, et plus spécifiquement la manière dont les sociétés humaines influencent la Terre et se font à leur tour influencer par elle. Le concept de *paysages naturels* comme reconnu dans le cadre de la Convention du patrimoine mondial, souligne l'importance de cette rencontre entre les diversités biologique et culturelle.

Diversité bioculturelle

12. Le lien inextricable entre la diversité biologique et la diversité culturelle s'est vu accorder une reconnaissance internationale par la Déclaration de Belem (1988). Loh et Harmon (2005)⁴ définissent la Diversité bioculturelle comme la somme totale des différences mondiales, peu importe leur origine. Ce concept englobe la diversité biologique à tous ses niveaux et la diversité culturelle dans toutes ses manifestations. La diversité bioculturelle est dérivée de la myriade de façons dont les humains interagissent avec leurs environs naturels. Leur coévolution a généré des connaissances écologiques et des coutumes locales : un réservoir vital d'expériences, de méthodes et de compétences aidant différentes sociétés à gérer leurs ressources. Plusieurs visions du monde et façons éthiques d'aborder la vie ont émergées en parallèle grâce à cette coévolution de la nature et de la culture. Le concept bioculturel est critique pour le progrès dans la mise en place d'une compréhension et d'un soutien mutuel entre ces deux diversités.

Liens entre la diversité biologique et culturelle - L'état de la recherche et des travaux politiques

13. Au cours des dernières décennies, la communauté académique a déployé des efforts considérables afin d'explorer l'interface complexe entre la diversité biologique et culturelle, améliorant la communication et la collaboration avec les communautés autochtones et locales. Cette aire de recherche est caractérisée par une gamme très riche de disciplines, de concepts et d'épistémologies. L'ethnoécologie, ayant émergée dans les années 1950 grâce à Conklin (1954), examinait la compréhension et les représentations que les peuples de diverses cultures avaient de leurs environnements naturels. L'ethnoscience examinait en profondeur les systèmes complexes de classification développés dans les différentes cultures s'intéressant à la diversité biophysique autour d'elles (par ex. Berlin 1992; Ellen 1993; Friedberg 1979). Les études des connaissances écologiques traditionnelles ciblaient les connaissances et les interactions des gens avec les écosystèmes dans lesquels ils vivaient et se développaient. Ces domaines fournissent un éventail de perspectives sur les liens entre la nature et la culture, faisant référence aux termes anthropologiques, sociologiques, biologiques, historiques, géopolitiques et de gestion des ressources. Certaines de ces sous-disciplines sont des domaines

⁴ Loh, J. and Harmon, D., 2005. A global index of biocultural diversity. *Ecol. Indic.* (5)3:231-41.

INFORMAL COURTESY TRANSLATION ONLY

transectoriels explorant les limites de différentes disciplines, particulièrement entre les sciences naturelles et sociales, afin de générer de nouvelles théories, méthodes et applications.

14. Plus récemment, la « diversité bioculturelle » a surgit comme une aire de recherche transdisciplinaire étudiant les liens entre la diversité culturelle et biologique mondiale, ciblant, entre autres, les corrélations entre la biodiversité et la diversité linguistique dans des régions et localités spécifiques⁵. Les éléments semblables des disciplines de l'écologie du paysage et de l'anthropologie sont importants afin de déterminer les directions futures de ces études.

15. Les recherches sur le rôle des langues ont permis des avancées considérables de nos perceptions des relations entre la diversité linguistique et la biodiversité, incluant la diversité des cultures agricoles. Cependant, un article de révision récent suggère que malgré les efforts scientifiques grandissants, le degré auquel la diversité biologique est liée à la diversité culturelle commence seulement à se faire comprendre⁶. La recherche systématique et les travaux empiriques ciblant ces liens sont toujours limités, bien que la recherche interdisciplinaire en ethnoscience, ethnobiologie, ethnoécologie et ethnolinguistique ait développé des méthodes pour aborder les liens entre la diversité biologique et culturelle. Plusieurs aspects conceptuels et méthodologiques de la recherche sur les interactions entre la diversité biologique et culturelle nécessitent une meilleure clarification.

16. Au même moment, on constate une augmentation de l'expertise technique dans le développement et l'application des approches intégrées dans les pratiques de gestion des paysages, basées sur les liens entre la diversité biologique et culturelle. Celles-ci sont représentées par des concepts comme les paysages culturels, les terroirs, les réserves de la biosphère, Satoyama, les systèmes du patrimoine agricole importants au niveau mondial et plusieurs autres.

17. Sur le plan politique, plusieurs processus intergouvernementaux, instruments politiques et évaluations scientifiques internationales (par ex. la CDB, la Convention de Ramsar sur les zones humides, la Convention pour la protection du patrimoine mondial, culturel et naturel ou la Convention du patrimoine mondial, la Convention sur les espèces migratrices, la Convention sur le commerce international des espèces menacées d'extinction, la Convention internationale pour la réglementation de la chasse à la baleine, le Forum des Nations Unies sur les forêts, la Convention pour la sauvegarde du patrimoine culturel immatériel, la Convention du paysage, l'Évaluation des écosystèmes pour le millénaire), ont explicitement fait référence aux moteurs culturels dans leur traitement de la diversité biologique et vice versa. Ils ont corroboré l'importance de l'interface très complexe entre les cultures et les écosystèmes, dont la durabilité et la résilience dépendent du maintien de leur interconnexion.

18. Nombre d'instruments, d'institutions et d'initiatives internationales sont particulièrement pertinents aux questions des communautés autochtones et locales, des connaissances traditionnelles, et plus récemment, des langues. Ils comprennent, entre autres, la CDB, l'Action 21, l'Initiative de la Charte de la Terre, la Convention de l'Organisation internationale du travail relative aux peuples indigènes et tribaux (ILO 169), l'Instance permanente des Nations Unies sur les questions autochtones, l'Organisation mondiale de la propriété intellectuelle, la Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones, le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD), la Banque mondiale, la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement (UNCTAD), le Programme de travail

⁵ Maffi, L. ed., 2001. *On Biocultural Diversity Linking Language, Knowledge and the Environment*. Washington & London: Smithsonian Institution Press.

⁶ Pretty J., Adams B., Berkes F., Ferreira de Athayde S., Dudley N., Hunn E., Maffi L., Milton K., Rapport D., Robbins P., Sterling E., Stolton S., Tsing A., Vintinner E. and Pilgrim S., 2010. The intersection of biological diversity and cultural diversity: towards integration. *Conservation and Society*, 7(2): 100-112.

INFORMAL COURTESY TRANSLATION ONLY

de l'UICN/CPEES, et l'UNESCO. Au sein de ces forums, des travaux sont en cours pour produire des directives et mesures complètes dans le but de conserver et de gérer la diversité biologique et culturelle, de développer des indicateurs, de définir des méthodologies adéquates, d'établir des plans de recherche et d'éduquer le grand public. Cependant, le besoin de créer de meilleurs liens entre ces initiatives, et d'élargir leur champ d'action vers un éventail plus grand d'expressions et de résultats d'interactions entre les composantes de la diversité, existe toujours. Bien que le processus doit être dynamique, adapté aux contextes spécifiques et réceptif aux changements, des connexions entre les cadres nationaux et internationaux doivent être établies, promues et maintenues.

Manques de connaissances et priorités pour la recherche, la pratique et la politique

19. Reconnaissant que les diversités biologique et culturelle détiennent conjointement la clé de la durabilité environnementale et sociale, en 2007, l'UNESCO, en collaboration avec le Fonds Christensen, a organisé un atelier international se concentrant sur les concepts, méthodes et expériences apparentés aux liens entre la diversité biologique et culturelle. L'atelier a été organisé afin de fournir des directives pour des études plus systématiques des liens entre la diversité biologique et culturelle, et des recommandations pour la recherche et les politiques futures (et les travaux de l'UNESCO) dans ce domaine. Il a fourni des directives pour des cadres conceptuels et méthodologiques nécessaires pour définir l'interface dynamique entre la diversité biologique et culturelle et pour assurer que la diversité dans toute sa complexité est prise en considération dans la conception et la mise en œuvre de modèles de conservation et de développement durable, de politiques, de stratégies et d'actions⁷.

20. La principale recommandation de l'Atelier a été: Si la diversité devient partie intégrante des processus décisionnels et politiques, les plans pour la diversité biologique et culturelle évoluant séparément devront être systématiquement liés et les aspects conceptuels, pratiques et normatifs des liens entre la diversité biologique et culturelle devront être évalués aux niveaux local, national, régional et international.

21. Un ensemble de recommandations a été fourni pour : les travaux politiques futurs, la recherche future et les travaux futurs de l'UNESCO sur les liens entre la diversité biologique et culturelle (Annexe 2). Basé sur les résultats de l'atelier et des travaux scientifiques, pratiques et politiques récents apparentés aux liens entre la diversité biologique et culturelle, les domaines de travail suivants ont été identifiés comme étant critiques pour l'avancement des connaissances sur les liens entre la diversité biologique et culturelle, dans le but d'assurer à la diversité une place centrale au sein des plans politiques :

- Les liens entre la diversité biologique et culturelle en tant que fondement du développement durable;
- Systèmes de connaissances : reconnaissance, transfert et protection;
- Paysages bioculturels – y compris leur dynamique et leur gestion;
- Valeurs de la diversité;
- Mesurer la diversité et sa valeur;
- Résilience culturelle et biologique;
- Réponses des paysages bioculturels aux changements;
- Cadres et instruments normatifs;
- Promouvoir l'éducation à propos de la diversité biologique et culturelle.

⁷ <http://unesdoc.unesco.org/images/0015/001592/159255E.pdf>.

VERS UN PROGRAMME COMMUN ENTRE L'UNESCO ET LA CDB

Mission

Avec la CDB agissant comme point focal mondial pour la biodiversité⁸ et l'UNESCO jouant le rôle de point focal mondial pour la diversité culturelle, la mission consiste à renforcer les liens entre les initiatives de diversité biologique et culturelle au niveau international, et à supporter le développement entre les dispositions reliées des conventions et programmes traitant de la diversité biologique et culturelle aux échelles pertinentes.

Échéancier : Jusqu'en 2020, avec une révision à mi-chemin à la fin de 2015.

Principes généraux du programme de travail commun

- Sous la direction du SCDB et de l'UNESCO, d'autres agences pertinentes devraient aussi être impliquées activement par l'entremise de la création possible d'un groupe de soutien inter-agence sur la diversité biologique et culturelle;
- La participation complète et efficace de la communauté scientifique et des peuples autochtones, des minorités et des communautés locales et traditionnelles, et spécialement les femmes, dans la création et la mise en œuvre du programme de travail commun;
- Une approche holistique en accord avec les valeurs spirituelles et culturelles des peuples autochtones et des communautés locales et traditionnelles;
- La promotion du dialogue interculturel et de l'approche écosystémique pour traiter des questions inter reliées de la diversité biologique et culturelle.

Objectifs spécifiques

- Mettre en place des structures pour relier les plans de diversités biologique et culturelle.
- Promouvoir la coordination entre le Secrétariat de la CDB, représentant les conventions internationales sur la biodiversité, et l'UNESCO, représentant les conventions et programmes sur la diversité culturelle.
- Explorer les questions conceptuelles/théoriques et méthodologiques apparentées aux liens entre la diversité biologique et culturelle.
- Promouvoir/encourager/déclencher la collecte/compilation d'information à partir d'activités sur le terrain sur les liens entre la diversité biologique et culturelle en utilisant des sites adéquatement conçus, comme les Réserves de la biosphère et les Sites du patrimoine mondial. L'information peut servir de base pour identifier de bonnes pratiques à appliquer dans les processus de gestion et de décision politique.
- Catalyser des activités pouvant contribuer à la sensibilisation sur l'importance de lier la diversité biologique et culturelle dans les processus de gestion et de décision, gardant en tête l'importance de la résilience.

⁸ Le rôle de la CDB en tant que rassembleuse du Groupe de liaison sur la biodiversité et membre du Groupe commun de liaison est ici crucial.

INFORMAL COURTESY TRANSLATION ONLY

Points d'actions clés potentiels

Construire des liens entre les instruments légaux

- Finaliser l'analyse en profondeur des dispositions reliant la diversité culturelle et biologique dans les textes des directives et décisions opérationnelles de la CDB et des conventions de l'UNESCO reliées à la diversité culturelle.
- Identifier les manques de connaissances devant être pris en compte.
- Fournir des avis sur la mise en œuvre des dispositions inter reliées d'une manière mutuellement bienfaitrice et coordonnée.

Construire la base des connaissances

- Développer un cadre conceptuel et méthodologique commun pour aborder les liens entre la diversité biologique et la diversité culturelle et mettre en place un ensemble de principes directeurs, incluant des principes éthiques, pour la recherche future et l'élaboration de politiques à l'interface entre la diversité biologique et culturelle pour les générations actuelles et futures.
- Promouvoir les dialogues interculturels et interreligieux sur les enjeux de la diversité biologique et culturelle, ainsi que l'intégration des connaissances scientifiques et traditionnelles de manière respectueuse pour le bénéfice de la diversité biologique et culturelle.
- Évaluer et synthétiser les connaissances sur la manière dont la diversité culturelle a façonné et continue de façonner la diversité biologique, y compris dans les sites naturels sacrés, les paysages culturels et les systèmes agricoles traditionnels, ainsi que dans les contextes urbains.
- Évaluer et synthétiser les connaissances sur les processus contemporains qui permettent de réduire, modifier et/ou produire de la diversité par le biais de l'homogénéisation, l'hybridation et la diversification.
- Supporter des travaux spécialisés sur les liens entre la diversité biologique et culturelle, incluant l'élaboration d'indicateurs et d'autres moyens de mesure de l'état, des tendances et de la valeur de la diversité, par la construction et l'entretien de réseaux d'experts fournissant des plateformes d'échange et de partage de données, d'idées et d'informations.
- Approfondir nos connaissances sur le rôle des sites sacrés (comme « points chauds » de biodiversité) et des espèces sacrées et leur rôle dans le maintien et la promotion de la diversité culturelle et biologique, en s'appuyant sur les travaux en cours dans ce domaine.

Sensibiliser, éduquer, agir

- Développer des outils de communication et d'autres outils de sensibilisation sur l'importance des liens entre la diversité biologique et culturelle pour la prospérité humaine et environnementale.
- Soutenir la création de chaires régionales UNESCO pour l'étude systématique et l'amélioration de la diversité bio-culturelle, ainsi que l'élaboration de directives pédagogiques pour les étudiants ainsi que les décideurs locaux, y compris dans les villes et les environnements urbains.
- Lancer un projet pilote sur les sites désignés de l'UNESCO, les Réserves de la biosphère et les Sites du patrimoine mondial afin de tester les connaissances sur les liens entre la diversité biologique et la diversité culturelle pour les appliquer à la gestion et aux pratiques de gouvernance.

INFORMAL COURTESY TRANSLATION ONLY

Toutes les actions seront menées en conformité avec les Déclarations et lignes directrices pertinentes, soit:

- La Déclaration universelle des droits de l'homme;
- La Déclaration universelle sur la diversité culturelle de l'UNESCO;
- La Déclaration universelle sur la bioéthique et les droits de l'homme;
- La Charte de la Terre;
- La Déclaration de Yamato sur les approches intégrées pour la sauvegarde du Patrimoine culturel matériel et immatériel concernant le patrimoine;
- Les lignes directrices UNESCO / UICN pour la conservation et la gestion des sites naturels sacrés;
- Les lignes directrices Akwé: Kon de la CDB pour la conduite d'études d'impacts culturels, environnementaux et sociaux des projets d'aménagement ou des aménagements susceptibles d'avoir un effet sur des sites sacrés et sur des terres ou des eaux occupées ou utilisées traditionnellement par des communautés autochtones et locales;
- Le Code de conduite éthique pour assurer le respect du patrimoine culturel et intellectuel des communautés autochtones et locales d'intérêt pour la conservation et l'utilisation durable de la diversité biologique⁹.

⁹ Ce projet de code devrait être adopté par les Parties à la Convention sur la diversité biologique lors de COP 10, à Nagoya au Japon, en octobre 2010.

INFORMAL COURTESY TRANSLATION ONLY

Annexe 1

Biodiversité et diversité culturelle à l'UNESCO et à la CDB

Dans la Convention sur la diversité biologique (1992), plusieurs Articles et de nombreuses Décisions ont trait à la relation entre la diversité biologique et la diversité culturelle :

- Le préambule de la Convention rappelle « la valeur intrinsèque de la diversité biologique ainsi que la valeur écologique, génétique, sociale, économique, scientifique, éducative, culturelle, récréative et esthétique de la diversité biologique et de ses composantes. »
- L'Article 8 (j) de la CDB stipule que chaque partie contractante doit « dans le cadre de sa législation nationale, respecter, préserver et maintenir les connaissances, les innovations et les pratiques des communautés autochtones et locales caractérisant les modes de vie traditionnels d'intérêt pour la conservation et l'utilisation durable de la diversité biologique et promouvoir leur application à plus grande échelle avec l'approbation et la participation des détenteurs de ces connaissances, innovations et pratiques, et d'encourager le partage équitable des avantages découlant de l'utilisation de ces connaissances, innovations et pratiques. ».
- L'Annexe 1 de l'Article 7 de la CDB (les espèces et les écosystèmes d'importance culturelle doivent être conservés).
- L'approche écosystémique (le principal cadre d'application de la Convention) reconnaît que les êtres humains avec leur diversité culturelle font partie intégrante de nombreux écosystèmes. Voir Principes 1 et 5 et possiblement d'autres.
- Le rôle des aires protégées
- Le programme de travail sur l'Article 8 (j) et les lignes directrices Akwe : Kon
- Le programme de travail sur l'accès et partage des avantages
- Le plan stratégique de la Convention a établi l'objectif 9: Préserver la diversité socioculturelle des communautés autochtones et locales
- En outre, la Convention a une histoire riche de presque vingt ans en matière de décisions reconnaissant l'importance de la diversité culturelle dans la réalisation des objectifs de la CDB.

Conventions, déclarations, programmes, activités et initiatives de l'UNESCO pertinents pour les liens entre diversité biologique et culturelle (quoique non limités aux éléments ci-dessous) :

Déclaration universelle de l'UNESCO sur la diversité culturelle (2001). Dans la Déclaration, la notion de diversité culturelle confère un riche spectre d'idées et de concepts, dont certains sont liés à la diversité biologique.

Convention pour la sauvegarde du patrimoine culturel immatériel (2003). La Convention reconnaît les connaissances et pratiques concernant la nature et l'univers comme l'un des domaines dans lequel le patrimoine culturel immatériel se manifeste. Elle indique également que le patrimoine culturel immatériel, transmis de génération en génération, est recréé en permanence par les communautés et groupes en fonction de leur environnement, de leur histoire et de leur interaction avec la nature, leur procurant un sentiment d'identité et de continuité, contribuant ainsi à promouvoir le respect de la diversité culturelle et de la créativité humaine.

INFORMAL COURTESY TRANSLATION ONLY

Convention du patrimoine mondial - Paysages culturels (1992) Lors de sa 16^e session, le Comité du patrimoine mondial a adopté des lignes directrices concernant l'inscription de paysages culturels sur la Liste du patrimoine mondial. À ce jour, 54 propriétés ont été classées comme des paysages culturels sur la Liste du patrimoine mondial, comme résultant de « l'œuvre conjointe de la nature et de l'Homme », illustrant l'évolution des sociétés et des établissements humains au fil du temps et sous l'influence des contraintes physiques et/ou de possibilités offertes par l'environnement naturel ainsi que des forces sociales, économiques et culturelles successives, à la fois internes et externes.

La Stratégie de Séville pour les réserves de la biosphère (1995). La Conférence internationale sur les réserves de la biosphère a adopté une série de recommandations dont l'ensemble forme la Stratégie de Séville pour les réserves de la biosphère désignées en vertu du programme de l'UNESCO: L'Homme et la biosphère (HEB). La stratégie identifie le rôle spécifique des réserves de la biosphère dans la réalisation d'une nouvelle vision de la relation entre la conservation et le développement en tenant compte des dimensions culturelles et naturelles de conservation et de développement.

Le programme des systèmes de savoirs locaux et autochtones (LINKS). Le programme intersectoriel de l'UNESCO lancé en 2002 vise à responsabiliser les communautés autochtones et locales dans la gouvernance de la biodiversité par la reconnaissance de leurs connaissances, de leur savoir-faire et de leur vision du monde qui ont trait à l'environnement naturel. Le programme vise également à maintenir la vitalité des connaissances au sein des communautés locales en renforçant leur transmission entre les générations. Les principaux domaines de travail comprennent: (i) la documentation et la mobilisation des connaissances autochtones pour la gestion de la biodiversité, la prévention des catastrophes naturelles, la réponse et l'adaptation aux changements climatiques et (ii) le développement des ressources pédagogiques et des méthodes pour renforcer les connaissances autochtones et locales dans les systèmes formels et non formels d'éducation.

Activités de l'UNESCO liées aux langues et à la diversité linguistique. L'UNESCO a été mandatée pour coordonner les travaux sur l'un des indicateurs de la biodiversité de la CDB soit « L'état et les tendances de la diversité linguistique et le nombre de locuteurs de langues autochtones », un indicateur choisi afin d'informer sur le domaine d'intervention de « L'état des connaissances, des innovations et des pratiques », reconnaissant ainsi le lien fondamental entre la langue et les savoirs traditionnels liés à la biodiversité.

Activités de l'UNESCO dans le domaine des sciences sociales et humaines, comprenant les travaux sur la bioéthique et l'éthique de l'environnement.

Le Symposium international de Tokyo « Conserver la diversité culturelle et biologique: le rôle des sites naturels sacrés et des paysages culturels » (2005): Organisé par l'UNESCO en partenariat avec l'ONU, la CDB, la FAO, l'UNPFII, et l'UICN, le colloque a donné la parole pour présenter des études de cas sur des sites naturels sacrés et des paysages culturels du monde entier. Il a adopté la "Déclaration de Tokyo" et formulé des recommandations sur l'utilisation des lignes directrices pour les décideurs de la gestion des sites sacrés.

Annexe 2

Recommandations de l'Atelier international 2007 sur les liens entre la diversité biologique et culturelle

Pour les travaux futurs d'élaboration de politiques:

Au niveau international:

- Intégrer la diversité culturelle dans les Accords multilatéraux sur l'environnement, y compris ceux traitant de la biodiversité, de la désertification et du climat.
- Intégrer les considérations sur la diversité biologique dans les traités internationaux portant sur la diversité culturelle.

Au niveau régional:

- Élaborer des directives concernant l'environnement
- Comprendre les liens entre la diversité biologique et culturelle dans la conservation et la gestion de la nature
- Réviser la liste officielle des habitats protégés
- Ajuster les directives de gestion au réseau d'aires protégées
- Réviser des outils de suivi
- Élaborer des directives de développement rural
- Comprendre les liens entre la diversité biologique et culturelle dans le modèle de développement durable
- Élaborer des directives pour le patrimoine culturel
- Comprendre les liens entre la diversité biologique et culturelle dans la conservation et la valorisation du patrimoine culturel

Au niveau national:

- Identifier les valeurs culturelles sur le territoire et définir leur importance, intégrité et vulnérabilité
- Gérer le processus de collectes de données et de classement
- Suivre et gérer le processus de transformation
- Assurer le développement de la recherche pour accroître les connaissances et recueillir des preuves afin de limiter les effets négatifs actuels et potentiels sur le patrimoine culturel
- Définir des critères et des indicateurs pour leur gestion
- Définir des outils de planification et des techniques de gestion

Au niveau local dans le cadre de plans de développement rural et urbain:

- Inclure la diversité biologique et culturelle dans l'économie rurale (par ex.: favoriser le rôle des valeurs culturelles de la compétitivité du territoire rural et mettre en évidence le lien entre le patrimoine biologique et culturel et le tourisme en utilisant des techniques de promotion de la commercialisation)
- Inclure la diversité biologique et culturelle dans l'amélioration des régions rurales (par ex.: la restauration et la gestion des schémas traditionnels du paysage, ainsi que leur extension, la densité, la structure et la composition des espèces, avec une attention particulière aux espèces menacées par l'abandon des pratiques traditionnelles de gestion)
- Promouvoir la diversité biologique et culturelle pour la qualité de vie dans les zones rurales et urbaines (par ex.: appuyer la population locale pour promouvoir les services liés aux valeurs culturelles et écologiques de la biodiversité).

INFORMAL COURTESY TRANSLATION ONLY

Pour la recherche future:

- Un cadre conceptuel clair doit être développé pour évaluer les liens entre la diversité biologique et culturelle et orienter les travaux futurs dans ce domaine et le mettre en relation avec la recherche sur le terrain et l'élaboration de politiques
- Un cadre méthodologique commun doit être développé sur la base d'approches participatives et collaboratives, holistiques, interdisciplinaires et à plusieurs échelles
- Les recherches théoriques et conceptuelles doivent être couplées avec la recherche de terrain, en collaboration avec tous les acteurs concernés, à commencer par la population locale
- Le futur programme de recherche sur les liens entre la diversité biologique et culturelle doit se concentrer sur les domaines prioritaires suivants:
 - Les principales unités et échelles appropriées pour la recherche sur la diversité
 - Les processus contemporains qui permettent de réduire, modifier et/ou de produire de la diversité par le biais de l'homogénéisation, l'hybridation et de la diversification
 - Les conséquences des changements démographiques et de la dynamique des populations sur la diversité
 - Le développement d'un système fondé sur la valeur à partir duquel la diversité pourra être valorisée
 - La dynamique de la connaissance, incluant sa reproduction, transmission, perte et redécouverte
 - Les processus d'émergence et la reconnaissance de la notion de diversité dans les agendas politiques.
- Les résultats de la recherche scientifique sur les liens entre la diversité biologique et culturelle doivent être communiqués de façon régulière au-delà de la communauté scientifique afin de s'assurer que les connaissances les plus pertinentes et opportunes puissent être intégrées dans la pratique et les politiques.

Fin.
